

Charlesbourg, le 5 mars 2001

Madame Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

J'ai reçu votre lettre du 27 février 2001, dans laquelle vous souhaitez recevoir des compléments d'information sur le programme d'efficacité énergétique et l'évolution dans le temps des objectifs de ce dernier.

Dans son plan de développement 1993, Hydro-Québec annonçait la mise en place de moyens d'intervention commerciale dans tous ses marchés (résidentiel, commercial, institutionnel et industriel), qui devaient permettre la réalisation de 9,3 TWh d'économies d'énergie en l'an 2000.

Ce programme visait la réalisation de mesures d'économies d'énergie rentables pour la société québécoise. Il permettait une répartition équitable du coût des mesures entre Hydro-Québec et l'ensemble de sa clientèle et nécessitait un investissement total de 3 milliards de dollars de 1992, dont deux milliards seraient assumés par la société d'État et 1 milliard par les clients pour la période 1991-2000.

Ce programme permettrait à la société d'État de satisfaire en partie les besoins futurs d'électricité, et Hydro-Québec ferait appel aux économies d'énergie dans tous les cas où le coût de ces mesures, pour un service

... 2

Direction du développement électrique

5700, 4^e Avenue Ouellet, 4^e étage (A-416)
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6386
Télécopieur : (418) 646-1878
Courriel : dev.elect@mrn.gouv.qc.ca

Madame Ginette Giasson

2

équivalent, serait inférieur ou égal au coût des nouveaux équipements de production.

Il faut souligner que les objectifs avaient été fixés en fonction des besoins énergétiques anticipés de l'entreprise et aussi des potentiels techniques, économiques et commerciaux d'économies d'énergie estimés à 27,6 TWh. Ainsi, Hydro-Québec indiquait dans son rapport intitulé *Engagement de performance 1993-1995, Rapport général de suivi au 31 décembre 1995*, des objectifs de 1,0 TWh en 1993, de 1,7 TWh en 1994 et 2,9 TWh en 1995.

En 1993 et 1994, les interventions commerciales de la société d'État lui ont permis de réaliser respectivement 0,7 TWh et 1,1 TWh d'économies d'énergie sur l'ensemble de ses marchés. L'écart entre les résultats et les cibles démontrait non seulement un retard d'un an dans l'atteinte des objectifs mais traduisait également le degré de difficulté rencontré dans la poursuite de ces objectifs.

Hydro-Québec proposait alors dans son rapport sur *L'efficacité énergétique-Rapport particulier au 31 décembre 1994* de reporter l'objectif de 9,3 TWh d'économies d'énergie au-delà de l'an 2000. La société d'État indiquait qu'un niveau d'économies d'énergie de l'ordre de 6 à 7 TWh en l'an 2000 serait suffisant pour maintenir l'équilibre énergétique. La révision à la baisse des besoins en électricité de l'entreprise expliquait ce report. Ainsi, il en résultait un ralentissement dans la mise en œuvre des mesures qui s'est traduit par un résultat de 1,6 TWh à la fin de 1995 au lieu des 2,9 TWh prévus.

Dans *L'équilibre énergétique, l'efficacité énergétique et l'hydraulicité, rapport particulier au 31 décembre 1995*, Hydro-Québec soulignait que pour les années 1996 à 2000, la révision à la baisse de la croissance des besoins, la pleine disponibilité des centrales hydroélectriques de la Phase II du complexe La Grande, la contribution anticipée de la production privée et la révision à la baisse des pertes sur le réseau de transport faisaient que pour rétablir l'équilibre énergétique d'ici l'an 2000, la société d'État proposait de limiter les économies d'énergie à environ 3 TWh en 1998.

Dans l'*Engagement de performance 1996, Rapport général de suivi au 31 décembre 1996*, Hydro-Québec annonçait que ses clients avaient économisé 2,1 TWh en 1996 et expliquait les tendances de l'entreprise en économie d'énergie :

Madame Ginette Giasson

3

- Ralentissement de l'aide financière offerte ;
- Ralentissement des activités dans tous les marchés, sans pour autant compromettre sa capacité future d'intervention ;
- Maintien des efforts et projets pilotes.

Hydro-Québec était en train de revoir l'ensemble de ses activités en efficacité énergétique et l'orientation favorisée tenait compte de ses objectifs commerciaux, de la nouvelle politique énergétique gouvernementale publiée en novembre 1996 et des stratégies de la nouvelle Agence de l'efficacité énergétique.

Il faut rappeler que tous ces rapports ont été discutés devant les députés membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail lors de la comparution annuelle d'Hydro-Québec.

En résumé, la révision à la baisse année après année des besoins en électricité de la société d'État, expliquait ce report continu des objectifs d'économies d'énergie. Ce programme permettait à l'entreprise de satisfaire en partie les besoins futurs d'électricité en autant que le coût de ces mesures, pour un service équivalent, était inférieur ou égal au coût des nouveaux équipements de production.

Les travaux sur le potentiel technico-économique d'efficacité énergétique sont en cours à l'Agence de l'efficacité énergétique et les résultats pour le secteur résidentiel devraient être disponibles au début du mois d'avril. Les résultats pour les secteurs commercial et institutionnel sont prévus au plus tôt pour la fin du mois de juin 2001.

Il nous est très difficile d'estimer le temps requis pour constater les effets significatifs d'un programme d'économies d'énergie. L'agence doit procéder par étapes :

- définir les programmes les plus appropriés par secteur ;
- faire approuver les programmes par la Régie de l'énergie ;
- mettre en place les programmes ;
- analyser les résultats obtenus et apporter les correctifs appropriés.

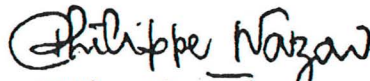
Concernant votre requête pour obtenir un document complet du *Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) pour la région de la Côte-Nord*, monsieur Conrad Drolet, directeur régional de la direction régionale de la gestion du territoire public, Région de la Côte-Nord m'a

Madame Ginette Giasson

4

informé que le document qui date de 1993 n'était plus édité. Il est assez volumineux et comprend 87 pages, des annexes et une dizaine de cartes. Toutefois, il peut être consulté dans les bureaux locaux du ministère des Ressources naturelles.

J'espère avoir répondu à votre interrogation et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.


Philippe Nazon, ing.